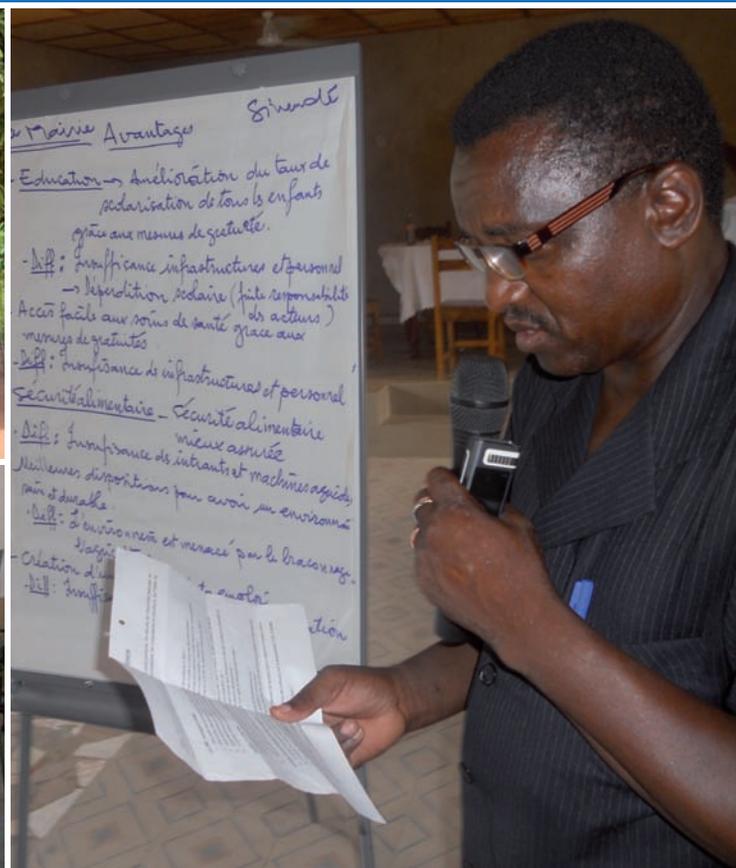




MY WORLD.
L'ENQUÊTE MONDIALE
DES NATIONS UNIES POUR
UN MONDE MEILLEUR.



RAPPORT DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DE L'APRES-2015





RAPPORT DES CONSULTATIONS NATIONALES
SUR LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT
DE L'APRES-2015

Mai 2013

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
AVANT-PROPOS	9
RESUME	11
INTRODUCTION	15
I - PROCESSUS ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
II - LES PRIORITES DES BENINOISES ET BENINOIS ISSUES DES CONSULTATIONS	20
2.1. Priorité 1 : Accès à un meilleur système de santé	22
2.2. Priorité 2 : Accès à une bonne éducation	22
2.3. Priorité 3 : Accès à l'eau potable	24
2.4. Priorité 4 : La promotion de la bonne gouvernance	25
2.5. Priorité 5 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle	26
2.6. Priorité 6 : Accès aux infrastructures	27
2.7. Priorité 7 : Accès à des offres d'emplois décentes	28
2.8. Priorité 8 : Protection contre le crime et la violence	29
2.9. Priorité 9 : Lutte contre le changement climatique	30
2.10. Priorité 10 : Libertés politiques	30
III - L'OPINION DES BENINOISES ET BENINOIS SUR LES OMD	32
IV - L'OPINION DES BENINOISES ET BENINOIS SUR LE PARTENARIAT FUTUR	34
4.1. Faisabilité d'un nouveau cadre	35
4.2. Champ d'action potentiel du futur cadre	36
4.3. Les principaux acteurs du nouveau cadre de partenariat	37
4.4. Echéance du nouveau cadre	37
CONCLUSION	39
ANNEXES	40
Annexe 1 : Questionnaire relatif à l'évaluation sommaire des OMD	41
Annexe 2 : Questionnaire relatif aux besoins de la population	42
Annexe 3 : Questionnaire individuel	43
Annexe 4 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants au questionnaire individuel (en pourcentage)	47
Annexe 5 : Bilan de la campagne de communication	49
Annexe 6 : Communiqué sur le lancement officiel des consultations nationales au Bénin	53

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP :	Approvisionnement en Eau Potable
ANPE :	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
APD :	Aide Publique au Développement
ARV :	Anti Rétroviraux
CES :	Conseil Economique et Social
CDMT :	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CIPD :	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CTA :	Combinaisons Thérapeutiques à base d'Arthémisinine
EMICoV :	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FGD :	Focus Group Discussion
FNUAP :	Fonds des Nations Unies pour la Population
HAAC :	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
IDH :	Indice de Développement Humain
INSAE :	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEP :	Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
MAEP :	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MDAEP :	Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective
MIILD :	Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide à Longue Durée
NEPAD :	New Partnership for Africa's Development
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OMD :	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONU :	Organisation des Nations Unies
OSC :	Organisations de la Société Civile
PCIME :	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDDSE :	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PEV :	Programme Elargi de Vaccination
PIHI :	Paquet d'Intervention à Haut Impact
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le développement
PSDAN :	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers

PVVIH :	Personnes Vivant avec le VIH
RAMU :	Régime Assurance Maladie Universelle
SCRIP :	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU :	Système des Nations Unies
SONEB :	Société Nationale des Eaux du Bénin
SONU :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SP/CAN :	Secrétariat Permanent/ Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
SUN :	Scaling Up Nutrition
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TMM5 :	Taux de Mortalité des enfants de Moins de 5 ans
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine

AVANT-PROPOS

Depuis septembre 2000, l'Agenda de développement, adopté au niveau mondial, est centré sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Leur mise en œuvre a permis d'atteindre, à l'échelle mondiale, des résultats concrets dans plusieurs domaines. Au Bénin, des progrès significatifs ont pu être enregistrés par rapport à certaines cibles OMD. C'est le cas de l'accès à l'enseignement primaire, l'accès à l'eau potable, la santé infantile et maternelle. Cependant, à moins de mille jours de leur terme, plusieurs objectifs sont encore loin d'être atteints et des goulots d'étranglement empêchent les avancées dans bien des domaines. En outre, le monde doit faire face à de nouveaux défis qui menacent de réduire à néant les efforts de plusieurs décennies.

C'est pour cette raison, qu'en 2010, lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue pour examiner les progrès réalisés sur le chemin des OMD, les Chefs d'Etats et de gouvernement du monde entier ont appelé, non seulement à accélérer leur réalisation, mais aussi à réfléchir sur un Agenda de développement au niveau international pour l'après-2015. C'est dans ce contexte que, plus de quatre-vingt pays ont été retenus par le Secrétariat Général de l'ONU pour faire des consultations nationales permettant à leurs populations de s'exprimer sur le devenir du monde que nous voulons après 2015. Le Bénin a été retenu au nombre de ces pays.

Ainsi, les consultations des populations se sont déroulées du 12 avril au 23 mai 2013 et ont touché un échantillon représentatif de près de 1500 personnes, issues tant du milieu rural qu'urbain, que de toutes catégories socio-professionnelles (jeunes, femmes, personnes vivant

avec un handicap, personnes âgées, membres d'organisations de la société civile, du secteur privé, des institutions républicaines, etc.). Parallèlement aux consultations départementales et communales, le processus a également été ponctué par des consultations thématiques, spécifiques et des consultations en ligne.

Il ressort de toutes les activités menées, que le processus des consultations a été largement participatif et inclusif. Elles ont permis de stimuler le débat national au sujet de l'action en faveur du développement au-delà de 2015. Cela a permis de faire émerger un certain nombre d'aspirations que les Béninoises et Béninois souhaitent inscrire dans le prochain Agenda international de développement dont les principales sont : la bonne gouvernance au niveau national et international, l'accès à des soins de santé de qualité et à un système éducatif performant et accessible à tous ainsi que la garantie de la paix et de la sécurité.

D'autres préoccupations, sous-jacentes, suggèrent que nous changions désormais notre approche de planification du développement pour relever certains défis spécifiques tels que : (a) l'accélération du rythme d'inclusion des questions transversales par le biais de diverses réformes et d'un leadership politique plus affirmé ; (b) l'accès au revenu d'un plus grand nombre par la promotion d'emplois décents dans les secteurs dont le potentiel est avéré pour le pays et (c) la concrétisation de l'approche du développement local conduit par les communautés elles-mêmes. D'autres défis aussi importants doivent être bien appréhendés compte tenu de l'impact que leur prise en compte peut générer sur

la population. Ce sont notamment les défis liés à la durabilité de l'environnement, la réduction des inégalités et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le Gouvernement du Bénin et le Système des Nations Unies au Bénin voudraient saisir l'occasion du présent Rapport sur les consultations pour remercier tous

les acteurs qui, de près ou de loin, ont collaboré à la réalisation des consultations nationales. Ils formulent le vœu que les aspirations exprimées par le peuple béninois soient prises en compte dans les discussions qui permettront de définir un nouvel Agenda de développement post-2015.

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique et de la
Prospective



Marcel A. de SOUZA

Le Coordonnateur Résident du Système
des Nations Unies, Représentant
Résident du PNUD



Nardos BEKELE-THOMAS

RESUME

A l'instar des pays retenus pour mener des consultations nationales en vue de l'élaboration de l'Agenda de développement post-2015, le Bénin s'est lancé dans le processus participatif et inclusif de recueil de l'opinion et des aspirations des populations.

La contribution du Bénin à la formulation de la vision du « Monde que nous voulons » a été réalisée sous le leadership du Gouvernement béninois avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement. Ces consultations nationales ont été organisées aussi bien dans les communes et les départements qu'au niveau de l'administration centrale avec les institutions de la République, les universitaires/chercheurs et les corps constitués de la nation béninoise. Deux consultations thématiques ont également eu lieu sur les thèmes « Infrastructures » et « Jeunesse et emploi » au regard de l'intérêt et de la place que la population béninoise souhaiterait apporter à ces deux domaines dans le nouvel Agenda de développement de l'après-2015.

Au Bénin, le processus de consultations nationales a fait émerger dix (10) priorités pour le développement de l'après-2015. Il s'agit de : l'accès à un meilleur système de santé ; l'accès à une bonne éducation ; l'accès à l'eau potable ; la promotion de la bonne gouvernance ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'accès à une alimentation saine, nutritive et à un prix abordable ; l'accès à de bonnes infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement ; l'accès équitable à des opportunités d'emplois décents ; la protection contre le crime et la violence ; la lutte contre le changement climatique et enfin les libertés politiques.

L'accès à un meilleur système de santé. L'accès à une prise en charge sanitaire de qualité ressort en tête des besoins exprimés par les populations. Les attentes de la population se résument en trois grands volets : (i) l'amélioration de

l'accessibilité géographique aux centres de santé ; (ii) l'amélioration de l'offre de services de santé et (iii) une meilleure gestion des divers programmes/projets mis en place dans le secteur.

L'accès à une bonne éducation et une formation adéquate pour tous. Les populations ont relevé que des efforts substantiels ont été faits pour l'amélioration du système éducatif, surtout au niveau de l'éducation de base. Cependant, elles souhaitent un accompagnement effectif des mesures en faveur de l'offre d'éducation et de formation afin de renforcer l'efficacité interne du système. Par ailleurs, elles suggèrent que le prochain Agenda puisse davantage s'intéresser à l'éducation dans sa globalité y compris l'alphabétisation.

L'accès à l'eau potable. Comme élément de l'ODD7, ce besoin fondamental de l'Homme continue d'être une préoccupation majeure pour les populations, surtout celles du milieu rural. La proportion de la population n'ayant pas accès à l'eau potable a évolué de façon erratique ces dernières années avec une dégradation de la situation en milieu rural.

La promotion de la bonne gouvernance politique, économique et administrative. La promotion de la bonne gouvernance est considérée par la plupart des Béninoises et Béninois comme la clef de voûte de la réussite du nouvel Agenda de développement. Les populations estiment que la mauvaise gouvernance politique et économique est une préoccupation quotidienne qui a des effets néfastes sur le bien-être des couches sociales les plus défavorisées. Les préoccupations soulevées portent sur la corruption, la politisation à outrance de toutes les interventions publiques, la mauvaise gestion et le non-respect des droits civils et politiques.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle. La lutte contre la faim et les maladies

y afférentes reste une préoccupation majeure des populations. Depuis 2007, le Bénin est entré dans la phase des réformes plaçant la nutrition au cœur des politiques de développement. Son admission, en novembre 2011, au Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition) a été une opportunité et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat devrait lui permettre d'aboutir, rapidement, à des progrès à travers la mise en œuvre de son Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN).

Accès aux infrastructures. En plus des infrastructures sanitaires, d'éducation, d'eau et d'assainissement, les populations béninoises estiment que les infrastructures routières, les moyens de transports et de communications sont indispensables pour leur bien-être. C'est pour cela qu'elles proposent que les infrastructures soient érigées en un domaine prioritaire d'interventions dans l'Agenda de développement post-2015.

L'emploi. Les populations ont souligné qu'un emploi décent et bien rémunéré permet de vivre dans de bonnes conditions et de réaliser ses espérances. Les personnes consultées ont relevé l'impératif de réaliser les transformations économiques qui favorisent la création d'emplois pour les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les femmes afin de limiter la migration des actifs et améliorer le bien-être des ménages. La consultation thématique organisée à ce sujet a recommandé la mise en place d'un Fonds Mondial pour l'emploi des jeunes.

Vivre dans un environnement sécurisé. La protection contre le crime et la violence a été soulevée comme une préoccupation majeure qui entrave le bien-être des populations. Les populations consultées notent que l'insécurité, qui s'accroît et se généralise au niveau national, constitue une entrave à la libre circulation des biens et des personnes. Les préoccupations soulevées portent sur l'insécurité sur le lieu de travail, les vols et braquages à main armée, l'injustice et les violences diverses.

Environnement sain. La lutte contre le

changement climatique reste encore une préoccupation pour les Béninoises et Béninois. En dehors des problèmes récurrents auxquels elles sont confrontés, les populations de plusieurs régions ont évoqué le problème de la transhumance comme un fléau social auquel il faut apporter, urgemment, des solutions idoines. Elles ont aussi souhaité l'application du principe du pollueur-payeur, en ce qui concerne les mesures globales visant l'adaptation au changement climatique et la lutte contre les gaz à effet de serre.

Libertés politiques et paix. Les Béninoises et Béninois restent attachés à la promotion de la démocratie, à la paix et aux droits de l'Homme. Aussi souhaitent-ils le renforcement et le respect des règles du jeu démocratique qui favorisent la participation de tous, la liberté d'opinion et le déroulement sans heurt des scrutins électoraux.

Quel partenariat pour l'avenir ? Au regard du rôle positif joué par les OMD ces dix dernières années dans l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de développement au Bénin, les Béninoises et Béninois sont, dans leur grande majorité, favorables à la mise en place d'un nouveau partenariat mondial consensuel pour assurer un développement équitable de toutes les nations. Mais, ils souhaitent que ce cadre tienne compte des réalités des pays membres de l'ONU ou des régions pour permettre un développement harmonieux de la planète.

Le futur cadre de développement doit tenir compte des spécificités des pays identifiés comme pauvres ou fragiles, accroître la participation du secteur privé et prévoir un bon mécanisme de suivi/évaluation des progrès. A cet égard, les Béninoises et Béninois préconisent que la démarche inclusive et participative utilisée pour les présentes consultations soit aussi retenue pour le suivi et l'évaluation périodique du nouvel Agenda post-2015.

Horizon temporel. L'horizon 2040 apparaît comme celui qui emporte l'adhésion des Béninoises et Béninois pour l'atteinte des

priorités de développement de l'Agenda post-2015. Dans la mise en œuvre de cet Agenda, l'élargissement du partenariat à tous les acteurs est souhaitable. C'est pourquoi, ils suggèrent le partenariat public-privé, l'accompagnement de la communauté internationale pour la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre du nouveau programme, l'implication des ONG, des communautés, des collectivités locales et surtout la responsabilisation et la redevabilité des bénéficiaires des actions de développement.



Groupes **GROUPE N°1**

Proposition N°1 ①
 Bopandol, culture
 Vieilles, à l'environnement
 la maîtrise de l'écologie
 maîtrise de l'écologie

Proposition N°2 X
 A l'Horizon 2025, Bopandol
 bien gouvernée, où la gestion
 et des eaux usées, de
 l'écologie des déchets biomécaniques
 et l'hygiène, et
 dans ainsi la Co
 ayante et plus
 2025 Bopandol est un
 le, viable lien
 et de l'enviro
 n a accès
 ière et d'a

5 - Education,
 soins de santé, accès
 accès au financement
 développer les infrastructures
 - Préservation de l'environnement

6 - Conservation des valeurs

7 - Marginalisation des
 - discrimination sexuelle
 - Pauvreté - maladie

8 - Oui, le fossé se creuse
 avec l'octroi de crédit
 aux faibles, la situation de ces
 femmes s'améliorent.

INTRODUCTION

A trois ans de l'échéance fixée pour l'atteinte des cibles OMD, l'Assemblée générale des Nations Unies a initié un processus de réflexion au niveau mondial qui devra aboutir à la mise en place d'un nouvel Agenda de développement post-2015. Le principal défi est de parvenir à un accord sur la définition d'objectifs de développement durable qui permettront de guider, au niveau mondial, régional et national, des actions politiques cohérentes à partir de 2015. Le Bénin fait partie des pays appelés à réaliser des consultations nationales aux fins d'alimenter cette réflexion mondiale.

Au Bénin, le processus de consultations post-2015 a été placé sous le leadership du Gouvernement avec l'appui du Système des Nations Unies. Les travaux ont été supervisés par un Comité de pilotage co-présidé par le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin.

Les consultations ont concerné tous les acteurs dont les universitaires, les représentants des médias, les paysans, les chefs traditionnels et religieux, les représentants du secteur privé et de la société civile et les décideurs politiques

et économiques ainsi que les fonctionnaires. Ces consultations nationales sur l'Agenda de développement post-2015 ont bénéficié de la synergie avec d'autres événements majeurs tels que l'atelier national sur les Objectifs du Développement Durable (ODD) qui fait suite à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) de juin 2012 ainsi que la mise en œuvre du Cadre d'Accélération des OMD (CAO). Enfin, la rencontre avec le milieu universitaire a coïncidé avec le vingtième anniversaire du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD).

Le présent rapport, qui prend en compte le résultat de toutes ces rencontres, constitue la contribution du Bénin à l'élaboration du nouvel Agenda pour le développement de l'après-2015. Il est structuré en quatre grandes parties à savoir : (i) le processus et la démarche méthodologique des consultations ; (ii) les priorités de développement selon les Béninoises et Béninois ; (iii) l'opinion des Béninoises et Béninois sur les OMD et (iv) l'opinion des Béninoises et Béninois sur le partenariat futur.

ZE.ROI

Groupe chefferie traditionnelle et Confréries Religieuses

1. Les cinq besoins fondamentaux: Se loger, se nourrir,
- se vêtir, se soigner et s'instruire. A côté il faut
ajouter: le travail, les routes et moyens de
transports, l'eau et l'assainissement et
l'énergie

Certaines personnes: les orphelins,
les personnes du 3^e âge sans ressources,
les handicapés, les veuves, ont besoin
de solidarité, d'amour, de formations
spécialisées, de centres sociaux et
d'aide financière pour augmenter
leur pouvoir d'achat.

2. Les handicapés, les $\frac{1}{2}$ moldaves
mentaux, les paysans sans ter-
res enfants de la rue:
+ ils manquent d'éducation
+ ils manquent d'amour de...

I- PROCESSUS ET DEMARCHE
METHODOLOGIQUE

Des consultations qui ont couvert l'ensemble du territoire

En s'inscrivant dans une dynamique inclusive et participative, les consultations au Bénin ont surtout pris la forme de consultations directes par le biais de fora de discussion, focus group, et ateliers restreints. En particulier, les ateliers et/ou les fora de discussion ont touché un large public et ont eu lieu dans 18 communes réparties dans tous les départements du Bénin et retenues sur la base de leur Indice de Développement Humain (IDH).

Une campagne de communication réussie

Précédée d'une vaste campagne de communication (diffusion de spots TV et radio et pose de panneaux et d'affiches), la cérémonie officielle de lancement du processus des consultations nationales s'est tenue le 12 avril 2013. Cette étape a constitué un moment d'information, de sensibilisation et de partage sur le contenu, les objectifs et la démarche des consultations nationales.

Une phase de préparation méticuleuse

Une étape importante dans le processus fut l'identification et la formation des facilitateurs et des rapporteurs compte tenu du rôle essentiel qu'ils devaient jouer dans la conduite des consultations. Au regard du nombre de consultations nationales à organiser et des délais relativement courts dont disposait le Bénin pour apporter sa contribution, quatre (4) équipes, chargées de conduire les consultations sur le terrain, ont été constituées. Pour une bonne mobilisation des diverses parties prenantes à l'intérieur du pays, une tournée préparatoire a été organisée, du 17 au 28 mars 2013, par une équipe pluridisciplinaire pour l'organisation matérielle, logistique et médiatique de la tenue des consultations départementales et communales.

Des consultations au niveau local qui ont connu une fervente participation des populations

Des consultations départementales ont été organisées dans les chefs-lieux des six (6)

anciens départements (ou régions) et des consultations communales dans 12 autres communes (2 communes par région). Etaient conviés à ces rencontres, une centaine de participants pour les consultations départementales et environ 75 personnes pour les consultations communales. Ces participants étaient issus de toutes les parties prenantes actives dans chaque milieu.

Les consultations départementales et communales se sont déroulées dans les localités en question. Dans les ateliers, des groupes homogènes représentant les parties prenantes ont été constitués. Ces groupes de discussion ont fonctionné de la même manière que lors d'un atelier de diagnostic participatif et ont donc travaillé simultanément sous la supervision des membres des équipes. A la fin des travaux, chaque groupe a présenté les résultats de ses travaux en plénière.

Les groupes homogènes ont travaillé sur la base de deux types de questionnaires à savoir :

- Questionnaire relatif à l'évaluation sommaire des OMD : Avantages et limites ; faisabilité d'un nouveau cadre et champ d'action potentiel d'un nouvel Agenda de développement. Ce questionnaire a été traité par les représentants de l'administration publique, des partis politiques, des députés de l'Assemblée Nationale, des partenaires techniques et financiers, des chefs de missions diplomatiques, des universitaires et chercheurs, des préfets, des directeurs des administrations décentralisées et des maires ;
- Questionnaire relatif aux besoins de la population : Ce document avait pour principal objectif de définir ce qui est important et pourquoi ; qui doit intervenir pour améliorer la situation ; comment et quand. Ce questionnaire a constitué la base des travaux des groupes de discussion des représentants des ONG, des institutions de microfinance, des associations, des

confessions religieuses et chefferies traditionnelles, des centrales syndicales, du secteur privé, du secteur informel et des médias.

En marge des discussions en focus group, chaque participant aux consultations a rempli un questionnaire individuel. Ce questionnaire avait, entre autres, pour but de permettre aux différents groupes cibles d'exprimer leur préférence parmi les seize (16) priorités de développement en discussion au niveau mondial.

Des consultations dédiées aux corps constitués et aux acteurs organisés ou institutionnels

A côté des consultations départementales et communales, des consultations spécifiques pour les institutions de la République (Conseil Economique et Social, Parlement, Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, Cour Suprême, etc.), les organisations de la société civile (Centrales Syndicales, ONG, etc.), les divers ordres professionnels (médecins, avocats, etc.), les fédérations sportives ainsi que

les universitaires et chercheurs ont été organisées.

Des ateliers sur des thématiques issues des préoccupations dégagées des consultations

Conformément à la démarche inclusive et participative retenue, des ateliers techniques ont été organisés avec des acteurs avisés pour approfondir les thématiques majeures qui se sont dégagées des aspirations des populations à la base lors des consultations départementales, communales et même spécifiques. A l'analyse des priorités évoquées par les populations au niveau départemental et communal, deux thématiques majeures ont été retenues à savoir « Infrastructures » et « Jeunesse et emploi ».

Des résultats appréciés par l'ensemble des parties prenantes

A la fin du processus de consultation, une présentation des principaux résultats, a permis de partager les priorités émises par les populations béninoises avec les corps constitués ainsi que tous les partenaires au développement du pays.



II - LES PRIORITES DES BENINOISES ET BENINOIS ISSUES DES CONSULTATIONS

Des résultats des consultations nationales, il ressort que les Béninoises et Béninois aspirent à la **sécurité humaine**¹. En effet, les dix (10) principales priorités évoquées au cours des consultations font référence aux composantes de la sécurité humaine².

Tableau 1 : Priorités de développement selon un classement global

Priorités de développement	Effectif ³	%
Système de santé	770	61,5
Bonne éducation	722	57,7
Eau potable	700	55,9
Bonne gouvernance	646	51,6
Alimentation saine et nutritive	595	47,5
Moyen de transport	575	45,9
Approvisionnement en énergie	527	42,1
Offre d'emploi	452	36,1
Sécurité des personnes et des biens	397	31,7
Changement climatique	391	31,2
Libertés politiques	285	22,8
Soutien aux indigents	283	22,6
Discrimination et persécution	235	18,8
Egalité homme/femme	214	17,1
Protection des forêts, mers et océans	212	16,9
Accès au téléphone et à l'internet	206	16,5
Autres priorités	120	9,6
Total	1252	100,0

Source : Résultats du vote individuel

Tous les groupes homogènes ont, à l'unanimité, reconnu comme étant primordial la couverture des besoins fondamentaux (se vêtir, se nourrir, s'instruire, se loger et se soigner) pour toute personne. Certains groupes ont ajouté la paix et la sécurité, le droit à l'information, la liberté d'expression, la liberté de circulation, le droit à un environnement sain, la liberté d'association,

1 Définition selon le Rapport National sur le Développement Humain édition 2010-2011 du Bénin, pp 34-35.

2 Voir tableau 1.

3 Chaque individu a choisi les 6 principales priorités selon ses aspirations. Par conséquent l'effectif par ligne est le nombre de fois que la priorité a été choisie.

la sécurité publique, un emploi durable et convenable, les infrastructures routières, l'assistance sociale, les loisirs et l'accès à l'eau potable. La satisfaction de ces besoins nécessite, selon les individus, différentes formes d'appuis : matériel, financier, appui à l'insertion socioprofessionnelle, programmes d'alphabétisation et prise en charge socio-sanitaire.

2.1. Priorité 1 : Accès à un meilleur système de santé

Se soigner a été la principale priorité de développement de l'après-2015 évoquée presque à l'unanimité par l'ensemble des Béninoises et Béninois quels que soit le sexe, le milieu de résidence, vivant avec un handicap ou non, l'âge et le niveau d'instruction. Cette aspiration d'accéder à un meilleur système de santé inclut les soins de santé primaires (particulièrement pour les femmes et les enfants), l'accès aux infrastructures sanitaires et aux médicaments.

Bien que des progrès notables aient été enregistrés en matière de santé, il existe encore des disparités selon le milieu de résidence. Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement demeurent l'une des causes principales de décès et d'invalidité chez les femmes au Bénin. En santé infantile, le milieu rural affiche un niveau de mortalité plus élevé que le milieu urbain (145 pour 1000 en milieu rural contre 116 pour 1000 en milieu urbain).

La mortalité maternelle continue de poser un défi majeur au système national de santé.

Les constats restent globalement les mêmes en ce qui concerne la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose malgré les nombreuses actions entreprises par le gouvernement pour faire face à ces maladies. Bien que la maîtrise voire l'inversion de la prévalence du VIH/SIDA devient une réalité au Bénin, il subsiste encore des problèmes liés à la prise en charge des PVVIH.

Du point de vue des populations, il est indispensable que les pouvoirs publics mettent en œuvre les mesures nécessaires visant l'augmentation du personnel qualifié, la prise en compte et l'encadrement de la médecine traditionnelle et la diminution de la contribution des populations aux dépenses en santé, estimées à plus de 52% au Bénin. Selon elles, l'Agenda de développement post-2015 devra y apporter une réponse appropriée pour le bien-être collectif.

2.2. Priorité 2 : Accès à une bonne éducation

Selon les Béninoises et Béninois, l'éducation, l'instruction et la formation constituent une priorité majeure de développement pour l'après-2015. Cette priorité est portée aussi bien par les jeunes que les personnes âgées (déclassée cependant par les personnes de 51 ans à 70 ans), plus évoquée en milieu urbain qu'en milieu rural, plus portée par les hommes que par les femmes et plus par les intellectuels (niveau supérieur) que les populations d'autres niveaux d'instruction.

Tableau 2 : Classement de l'accès à une bonne éducation selon les caractéristiques sociodémographiques

	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Proportion	41,0	59,3	46,8	54,9	64,5
Rang	6 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{ème}
	Rural		Urbain		
Proportion	50,9		61,3		
Rang	3 ^{ème}		1 ^{er}		
	Masculin		Féminin		
Proportion	58,6		53,8		
Rang	2 ^{ème}		3 ^{ème}		

Source : Résultats du vote individuel

Les populations ont reconnu que des progrès significatifs ont été réalisés dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne la parité fille/garçon dans le primaire et le taux brut de scolarisation. Les préoccupations qui se posent ont essentiellement trait à la qualité et au champ de couverture des actions en matière d'instruction au Bénin, à la formation pour l'auto-emploi et à la prise en compte de la culture dans la formation.

Pour l'enseignement supérieur, les universitaires et chercheurs pensent et soutiennent que l'Agenda de développement de l'après-2015 devra prendre le secteur de l'éducation dans son ensemble, de la maternelle à l'université.

Au demeurant, les défis à relever en matière d'éducation et de formation tiennent, pour l'essentiel, en trois points:

- **Accès à l'éducation et à la formation :** développer les capacités d'accueil de l'enseignement technique et de

la formation professionnelle par de nouvelles constructions et des extensions et le besoin de réduire les disparités géographiques et de genre.

- **Efficacité du système :** accroître le taux de rétention en augmentant le nombre d'écoles à cycle complet, en développant le réseau des cantines scolaires et en mettant en place un système de suivi pour les enfants vulnérables ; diminuer les taux de redoublement à tous les niveaux en incitant les enseignants à un meilleur suivi des apprenants.
- **Qualité de l'éducation et de la formation :** renforcer le système de formation initiale et continue des enseignants ; améliorer la qualité des apprentissages par l'introduction progressive des langues nationales dans les premières classes de l'enseignement formel ; recruter des enseignants en quantité suffisante ; faire respecter

le calendrier scolaire et les heures d'enseignement/apprentissage en évitant leurs perturbations, notamment les nombreuses grèves que les parents ont beaucoup déplorées.

2.3. Priorité 3 : Accès à l'eau potable

Elle est la troisième priorité de développement des Béninoises et Béninois pour la période de l'après-2015. L'accès à de l'eau potable est une préoccupation majeure. Elle est surtout portée par le milieu rural qui la place en deuxième position, après l'accès à un meilleur système de santé. Cette priorité est plus portée par les femmes que par les hommes.

Tableau 3 : Classement de l'accès à l'eau potable selon les caractéristiques des votants

	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Proportion	61,0	64,4	55,6	58,4	52,4
Rang	2 ^{ème}	1 ^{er}	1 ^{er}	1 ^{er}	4 ^{ème}
	Milieu de résidence				
	Rural		Urbain		
Proportion	57,7		54,9		
Rang	2 ^{ème}		3 ^{ème}		
	Sexe				
	Masculin		Féminin		
Proportion	56,3		54,2		
Rang	3 ^{ème}		2 ^{ème}		

Source : Résultats du vote individuel

D'après les discussions de groupes, plusieurs facteurs sont à l'origine du faible taux d'accès et du rythme lent d'évolution des indicateurs. Les principales causes qui entravent l'approvisionnement en eau potable et l'accès à un système adéquat d'assainissement sont :

- les délais relativement longs observés chez certaines communes pour libérer leurs participation au financement des équipements en eau potable ;
- l'insuffisance des capacités nationales en ressources financières et humaines ;

- l'insuffisance de ressources financières pour la mobilisation des eaux de surfaces pour l'approvisionnement en eau potable des populations des zones hydrogéologiques difficiles ;
- les difficultés des communes à assurer la maintenance des ouvrages et l'indisponibilité des pièces de rechanges ;
- les carences procédurales des structures en charge du secteur ;
- les faiblesses des allocations budgé-

taires et la lourdeur des délégations de crédits aux services déconcentrés de l'hygiène et de l'assainissement de base.

2.4. Priorité 4 : La promotion de la bonne gouvernance

La bonne gouvernance constitue une préoccupation majeure. Les populations pensent et soutiennent que les principaux maux dont souffrent le Bénin et le continent

africain sont liés à une mauvaise gouvernance. Cette thématique est plus portée par les hommes que les femmes et plus évoquée en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle est aussi largement portée par les institutions de la République comme la Cour Suprême et l'Assemblée Nationale qui estiment, au regard de la situation socio-économique, politique et culturelle, que cette priorité porte en elle seule la solution à tous les problèmes de développement du Bénin. L'Agenda de développement post-2015 ne se fera pas sans la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Tableau 4 : Classement de la promotion de la bonne gouvernance selon les caractéristiques des votants

	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Proportion	32,4	40,7	45,6	50,6	59,2
Rang	9 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
	Rural		Urbain		
Proportion	45,7		54,8		
Rang	6 ^{ème}		4 ^{ème}		
	Sexe				
	Masculin		Féminin		
Proportion	53,7		43,0		
Rang	4 ^{ème}		6 ^{ème}		

Source : Résultats du vote individuel

A la bonne gouvernance, les populations associent les questions de corruption, des injustices, des inégalités et de l'insécurité humaine liée au manque de solidarité. Ces sujets sont identifiés parmi les principales raisons pour lesquelles certaines personnes ne vivent pas bien dans les communautés.

Ainsi, l'intensification de l'exclusion sociale due à la mauvaise répartition des richesses du pays (l'enrichissement illicite d'une infime partie de la société) est signalée tout autant que les questions de sécurité juridique (les violences faites aux enfants et aux femmes).

L'incidence de la pauvreté au Bénin a augmenté ces dernières années en passant de 35,2% en 2009 à 36,2% en 2011. Cette augmentation s'est accompagnée d'un accroissement d'écart de revenu entre riches et pauvres. En effet, à l'unanimité, tous les groupes ont admis que l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit. Cette disparité est ressentie au niveau des communautés à la base qui l'expliquent par le manque de solidarité, l'augmentation du niveau de corruption et la répartition inéquitable des richesses au niveau national. Il s'avère nécessaire et impérieux que l'Etat prenne des mesures pour protéger les plus vulnérables afin de réduire cet écart.

2.5. Priorité 5 : Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Se nourrir a été évoqué comme la cinquième priorité de développement au Bénin pour l'après-2015. Cette priorité est plus portée par les femmes qui l'ont classée au 4^{ème} rang alors que les hommes l'ont placée en 6^{ème} position.

Au Bénin, la situation nutritionnelle des enfants demeure préoccupante et près de 4 enfants sur 10 souffrent de retard de croissance. De 2001 à 2011, le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les moins de 5 ans est resté quasiment stationnaire sur toute la période. En effet, ce taux est de 21,9% en 2001 et de 21,3% en 2011. La malnutrition représente la cause sous-jacente de 30 à 50% des décès d'enfants de moins de 5 ans. La malnutrition freine la croissance économique et perpétue la pauvreté, par le jeu de plusieurs facteurs, notamment : les déficits directs de productivité liées au mauvais état physique ;

les pertes indirectes dues à la faiblesse des fonctions cognitives et aux déficits de scolarisation ainsi que celles qui résultent de l'augmentation des coûts des soins de santé.

La production vivrière, bien qu'en évolution de manière relativement satisfaisante, ne suffit pas encore pour garantir une sécurité alimentaire durable au regard des crises alimentaires, alors que la production animale et halieutique stagne. Aussi, l'augmentation du prix des produits alimentaires constitue-t-elle une contrainte forte à l'amélioration de la situation alimentaire du fait de la dépendance des ménages par rapport aux marchés. En effet, 80% des aliments qu'ils consomment proviennent du marché et ne sont pas issus d'une production familiale, notamment en milieu urbain. Ainsi, toute hausse des prix des produits alimentaires se répercute automatiquement sur les ménages.

Tableau 5 : Classement de l'accès à une alimentation saine selon les caractéristiques des votants

	Niveau d'instruction				
	Aucun	Primaire	Secondaire 1 ^{er} cycle	Secondaire 2 nd cycle	Supérieur
Proportion	49,5	36,4	53,2	47,8	47,6
Rang	4 ^{ème}	6 ^{ème}	2 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
	Milieu de résidence				
	Rural		Urbain		
Proportion	47,5		47,5		
Rang	4 ^{ème}		5 ^{ème}		
	Sexe				
	Masculin		Féminin		
Proportion	46,3		52,6		
Rang	6 ^{ème}		4 ^{ème}		

Source : Résultats du vote individuel

Ainsi, les acteurs institutionnels et étatiques conviennent que la mise en œuvre de certaines actions spécifiques sera décisive dans la lutte contre la faim et la malnutrition au Bénin. Il s'agit de :

- la promotion d'une alimentation adaptée aux besoins de la femme enceinte et allaitante, du nourrisson et du jeune enfant et le contrôle des carences en micronutriments (en particulier vitamine A, fer, iode et zinc) ;
- la prise en charge intégrée de la malnutrition aigüe ;
- le renforcement du suivi du statut alimentaire et nutritionnel des populations ;
- le renforcement des capacités techniques et matérielles des communautés pour la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes vulnérables.

2.6. Priorité 6 : Accès aux infrastructures

Les Béninoises et Béninois proposent que les infrastructures soient érigées en un domaine d'intervention prioritaire du nouvel Agenda de développement de l'après-2015. Elles sont un préalable au développement. En dehors des infrastructures sanitaires et éducatives, sont concernées ici les infrastructures de transport (routier, ferroviaire, fluvial et aérien), d'énergie, d'hydraulique et d'assainissement. Les populations estiment qu'il faut mettre en œuvre un ensemble de réponses institutionnelles et politiques permettant de résoudre les difficultés liées aux droits de propriété (eau, énergie, etc.), à la structure des marchés (restructuration des entreprises publiques existantes et suppression des barrières à l'entrée, des monopoles) et des prix.

Les Béninoises et Béninois estiment que l'accès aux infrastructures est très insuffisant au Bénin :

« Nous vivons depuis des années des délestages d'électricité alors que nous payons des factures très chères à la SBEE (Société Béninoise d'Énergie Électrique). Toutes nos activités sont au ralenti faute d'énergie électrique et du fait des coupures intempestives qui causent des dommages fréquents sur nos installations »

« L'eau de consommation quotidienne est aussi chère et nous ne l'avons pas du tout ou avec des débits très faibles »

Propos recueillis des groupes homogènes des associations (producteurs, de développement, artisans, artistes, etc.) et des opérateurs économiques.

Un des défis importants lié à la prise en compte des infrastructures comme une priorité de développement est la capacité de pouvoir mesurer les progrès en la matière. Deux types de mesures des infrastructures sont identifiés : une mesure qui évalue les infrastructures en terme monétaire (en flux ou en stock) et une autre qui les évalue en terme physique.

D'après les experts ayant participé à la consultation thématique sur les infrastructures, il n'est pas pertinent de demander aux Etats de consacrer une proportion de leur budget à la construction d'infrastructures physiques. Il faudrait plutôt fixer des cibles en matière d'accès effectif au service. Exemples : « x km de route bitumé/habitant ou par km^2 » ; « y km de piste rurale/habitant » ; « z kwh/habitant » ; t^3 d'eau irrigable/ha de surface cultivable ; nombre de jours de délestage/an ; pourcentage d'accès à l'électricité ; G Mégabits de connexion internet/seconde ; etc. Les cibles à proposer devraient tenir compte des disparités régionales et des milieux de résidence.

2.7. Priorité 7 : Accès à des offres d'emplois décents

Cette priorité est majoritairement portée par les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. Deux Béninois sur trois ont aujourd'hui moins de 25 ans. Or, ils font l'objet d'une attention très limitée dans les programmes publics et les budgets nationaux.

Le Bénin, à l'instar d'autres pays, se caractérise par une entrée précoce des jeunes sur le marché du travail, avec un taux d'activités des « 15 ans et plus » qui est de 76,8% chez les hommes et de 74,3% chez les femmes. (EMICoV 2010) .

De plus, les faibles performances de l'économie (taux de croissance économique autour de 3%) face à une démographie galopante (rythme d'accroissement de la population 3.25%) augmentent les difficultés de la situation de la jeunesse avec :

- 44,9% des jeunes de 15-24 ans vivant encore avec leur père/mère ;
- Une fille sur trois au niveau national donne naissance à un enfant avant d'atteindre l'âge de 18 ans.

Les pouvoirs publics pensent avoir mis en place les instruments pour l'emploi des jeunes même s'ils estiment que les financements sont insuffisants pour une mise en œuvre efficiente.

« La culture de l'entrepreneuriat voire de l'auto-emploi ne devrait pas être apprise après la formation ; elle doit être intégrée dans le cursus de formation. De plus chez nous, tout est politisé de sorte qu'il existe une mauvaise gouvernance dans la gestion des différents programmes/projets mis en place pour endiguer le phénomène du chômage des jeunes »

Extrait des discussions avec les jeunes

C'est pour toutes ces raisons que l'atelier thématique intitulé « Jeunesse et emploi » recommande de :

- Renforcer les efforts pour la relance de la croissance économique, créatrice d'emplois décents ;
- Renforcer le capital humain en articulant mieux la formation aux besoins de l'économie ;
- Intégrer la problématique de l'emploi des jeunes comme une composante fondamentale de toute politique de développement ;
- Améliorer le système d'information sur l'emploi des jeunes et promouvoir le leadership et la participation des jeunes ;
- Réduire les obstacles auxquels les jeunes sont confrontés pour accéder au financement bancaire ;
- Rendre disponibles et accessibles aux jeunes, les informations, les soins et les services en matière de santé de la reproduction et de service de planification familiale ;
- Renforcer la prévention des IST, du VIH et du SIDA ;
- Réduire la mortalité maternelle au niveau des adolescentes et jeunes ;
- Créer les conditions d'accès et de jouissance des jeunes au RAMU (Régime d'Assurance Maladie Universelle).
- Mettre en place un fonds mondial pour l'emploi des jeunes.

2.8. Priorité 8 : Protection contre le crime et la violence

Cette priorité est plus portée par les plus jeunes et les personnes âgées (plus de 70 ans), plus par les femmes que les hommes et plus dans le milieu urbain que rural.

Ce choix se justifie par les nombreux braquages, les vols à mains armées, les crimes à domicile dont les Béninoises et Béninois sont victimes ces dernières années. Ils se sentent menacés dans leur intégrité physique dans la ville, sur leur lieu de travail (notamment les commerçants) et à leur domicile.

« L'Etat doit nous protéger contre les malfrats. Nous ne sommes pas en sécurité. Nous sommes toujours sur le qui-vive car nul ne sais quand ils vont arriver. Ces derniers jours, la police a fait des efforts mais nous ne sommes pas tranquilles »

Extrait des focus group de discussion avec les populations

2.9. Priorité 9 : Lutte contre le changement climatique

Les problèmes spécifiques évoqués sont relatifs à la destruction du couvert végétal, à l'appauvrissement des sols et à la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Cette destruction est essentiellement anthropique avec la coupe abusive du bois qui occasionne une dégradation hors norme des forêts ainsi qu'avec la production de certaines cultures d'exportation tel que le coton. Les sachets et autres déchets en plastiques sont une autre source de pollution de l'environnement fortement décriée par les acteurs comme très nuisible, surtout pour le bétail.

En guise d'attentes, pour un environnement plus sain, les acteurs consultés énoncent plusieurs propositions. Tout d'abord le renforcement des actions de reboisement

(arbres utilitaires à usages multiples) avec formation des acteurs à la base pour assurer une mise en oeuvre efficace de telles politiques ; une protection accrue des forêts classées et du patrimoine touristique. A cela, s'ajoute la lutte contre la pollution (eau, air et sol) avec une forte contribution des pollueurs. A ce niveau, les populations ont évoqué le principe de « Pollueur-Payeur » et estiment, dans ce cadre, que les pays développés doivent l'intégrer dans le partenariat mondial. Dans le but de réduire la pression sur les ressources forestières, les acteurs de base souhaitent un développement des énergies renouvelables et particulièrement du gaz butane et des bio-digesteurs. Enfin, pour régler les multiples conflits entre agriculteurs et éleveurs, les populations suggèrent des cadres de concertations plus formels permettant d'anticiper sur les conséquences de la transhumance.

« Avons-nous encore des terres cultivables pour nous, pour notre survie ? Chaque année, les peulhs arrivent avec leurs troupeaux de bœufs pour brouter toute notre production. Le pire, c'est qu'ils commettent en plus des actes immoraux (violence, viols et que sais-je?). Notre environnement est non seulement détruit mais nous ne sommes pas en sécurité »

Extrait des entretiens avec les groupes homogènes de Ouinhi

2.10. Priorité 10 : Libertés politiques

Les libertés politiques constituent l'une des dix (10) priorités de développement de l'après-2015 soulevées par les Béninoises et Béninois. Cette priorité est relativement plus évoquée en milieu urbain que rural et plus par les hommes que par les femmes. Ce choix est lié au fait que la population béninoise reste attachée à la démocratie chèrement acquise.

Sur le plan politique, les préoccupations évoquées en termes de menaces ont trait aux tensions politiques à l'approche des élections, aux abus des droits humains, à la liberté de la presse et des réseaux sociaux, à la corruption ainsi qu'au déficit de dialogue politique et social.

S'agissant du dialogue social et politique, le cadre institutionnel est en place au Bénin

depuis le tournant démocratique de 1990. Les organisations de la société civile sont impliquées dans bon nombre de processus de délibération des enjeux nationaux. Il existe, par ailleurs, un cadre de concertation entre les organisations syndicales et le Gouvernement, et entre les institutions de la République. En outre, l'opposition politique au Bénin bénéficie de dispositions spécifiques matérialisées par le décret du 20 décembre 2008 portant modalité d'application de la Loi n°2001-36 du 14 octobre 2002 relative au statut de l'opposition.

Malgré ces différents cadres de concertation, le dialogue politique et social est constamment mis à mal par les revendications syndicales et par les frictions entre les institutions de la République. Les grèves répétitives dans plusieurs secteurs (éducation, santé, justice,

etc.) sont fortement dénoncées par les populations. En raison de revendications salariales entre autres, l'Administration publique a été constamment paralysée. Les populations ont également relevé que les tensions politiques régionales et l'insécurité des frontières constituent des menaces extérieures importantes.





III - L'OPINION DES BENINOISES ET BENINOIS SUR LES OMD

A l'unanimité, les membres des groupes homogènes ont reconnu que les OMD ont influencé les politiques de développement au Bénin depuis les années 2000, en ce qu'il y a eu arrimage des politiques du Bénin avec les OMD. Tous les groupes constitués sont unanimes sur le fait que les divers documents de planification des stratégies de développement (BENIN ALAFIA 2025, Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, Programme d'Action du Gouvernement (PAG), Plan de Développement Communal (PDC), etc.) au Bénin s'inspirent des huit OMD. Les OMD ont influencé surtout les politiques dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la microfinance, de l'eau, de l'assainissement et du genre.

La plupart des groupes ont reconnu que les actions tendant à l'accès à l'éducation pour tous, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la prise en charge du paludisme et des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), les micro-crédits aux plus pauvres, la gratuité de la césarienne, de la scolarisation des filles jusqu'en 3ème ainsi que de l'enseignement maternel et primaire ont été particulièrement fructueuses dans la lutte contre la pauvreté au Bénin.

Concernant les limites des OMD, certains groupes ont évoqué le délai court fixé pour

l'atteinte des différentes cibles des OMD par rapport à l'étendue des problèmes et aux moyens disponibles ainsi qu'au déséquilibre du partenariat du fait de l'inégalité entre les pays riches et les pays pauvres. D'autres groupes ont souligné la démarche de leur élaboration ; la non prise en compte des réalités de chaque pays ; le caractère irréaliste de l'objectif 8 et le fait que l'ensemble des objectifs paraît trop ambitieux. Pour ces derniers, les lacunes proviennent de l'insuffisance des ressources, du mauvais système de suivi-évaluation mis en place, de la corruption dans le système sanitaire, de la mauvaise gouvernance et de la non prise en compte de l'analphabétisme des populations. D'autres lacunes (comme l'incapacité des pays à financer la mise en œuvre des OMD, la formulation imprécise de certains objectifs qui n'intègrent pas les préoccupations liées à la culture et à l'analphabétisme, les questions liées à la sécurité, la gestion peu transparente des fonds alloués aux projets de développement, l'absence de participation et d'inclusion des populations à la base, l'impunité face à la corruption, la menace à la paix ainsi que la mauvaise gestion de l'environnement) n'ont pas permis de noter les impacts positifs des OMD. L'approche dirigiste qui a caractérisé le cadre des OMD sans forcément tenir compte des réalités des communautés a aussi été évoquée comme une lacune à l'atteinte des cibles des OMD.



IV - L'OPINION DES BENINOISES ET BENINOIS SUR LE PARTENARIAT FUTUR

Pour la plupart des Béninoises et Béninois, un partenariat futur est possible et même souhaité sous plusieurs conditions. Le champ d'action potentiel de ce nouveau partenariat est aussi esquissé par la population.

4.1. Faisabilité d'un nouveau cadre

En dehors de certains groupes des départements de l'Ouémé et du Plateau qui ont estimé que l'élaboration d'un nouvel Agenda pour le développement n'était pas possible, la nécessité de la mise en place d'un nouveau cadre est ressortie.

Pour certains, le maintien des OMD en l'état est préférable avec la création d'une chaîne de solidarité sous forme de «COMPACT» garantissant l'expression de la souveraineté des Etats dans le choix de leurs politiques. Selon les populations à la base et leurs représentants, la construction d'un partenariat qui pourrait avoir un impact à l'échelle mondiale en termes de gouvernance mondiale, de construction de consensus et de coopération nécessite la mise en place d'un cadre unificateur, fédérateur et équitable. Ce cadre prend en compte les préoccupations des populations à la base, la spécificité des pays et la mise en place d'un Haut Conseil des Collectivités locales. Enfin, les décideurs, les cadres et les chercheurs doivent se mettre ensemble pour l'application des grandes décisions et la reddition des comptes doit être une pratique quotidienne.

Les populations consultées reconnaissent qu'un encadrement de l'action en faveur du développement est nécessaire et utile afin d'évaluer, d'orienter, voire de sanctionner les pays, qui dans leur politique de développement, ne respecteraient pas le canevas mondial adopté par tous les pays.

De ce point de vue, un cadre de développement mondial aurait pour avantages, le partage d'une vision globale de développement et l'existence d'un cadre global de référence conçu de façon consensuelle. De plus, il faciliterait la

mobilisation plus importante de ressources pour le développement, une meilleure coordination des actions, la participation de toutes les nations à la construction de la paix, de la solidarité et de la sécurité dans le monde. Les inquiétudes évoquées concernent le danger d'accaparement par les dirigeants des ressources mobilisées par la communauté internationale au détriment des populations à la base, le risque de discrimination dans la répartition de l'aide au développement et la crainte de la non prise en compte des préoccupations réelles des populations à la base.

A Lokossa, il a été proposé d'instaurer un mécanisme mondial de suivi et d'évaluation, de reddition de compte par les pays à l'instar du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

En résumé, il ressort de l'ensemble des discussions sur la faisabilité d'un nouveau cadre de partenariat pour le développement, les avantages et les inconvénients suivants :

Les avantages d'un cadre de développement mondial :

- Le nouveau cadre permettra d'instaurer un partenariat gagnant/gagnant, de faciliter les échanges et l'entraide mutuelle.
- La mise en commun des moyens, des énergies et des stratégies facilitera le développement harmonieux des pays de la planète.
- La réduction des disparités à travers une meilleure redistribution des richesses mondiales.
- Une meilleure implication des femmes dans les instances de prise de décision.
- La coordination mondiale de développement influencera les politiques nationales de développement pour la bonne gouvernance.
- La facilitation de la mobilisation des ressources mondiales.

Les inconvénients d'un cadre de développement mondial :

- Le risque que les nations pauvres ne soient phagocytées par les nations riches du fait de leur incapacité à défendre leurs intérêts. D'où la nécessité que les règles du jeu soient clairement définies au départ en tenant compte des plus faibles.
- Les difficultés à élaborer des indicateurs communs d'évaluation des objectifs.
- Le non-respect des engagements par toutes les parties prenantes.
- L'atteinte aux habitudes culturelles.

4.2. Champ d'action potentiel du futur cadre

Les différents groupes ont retenu comme objectifs prioritaires d'un cadre de développement futur, l'amélioration de la gouvernance des Etats africains, la répartition équitable des moyens de développement, le respect de l'autonomie et de la souveraineté des Etats dans le choix de leurs politiques, la mise à disposition des pays, d'outils leur permettant de créer de la richesse, la prise en compte des aspirations des communautés à la base sans oublier l'environnement, l'agriculture, la sécurité des personnes et des biens, le développement des infrastructures (routes, énergie, eau) et la création d'emplois.

Le nouveau cadre peut avoir une envergure mondiale, mais doit tenir compte de la réalité de chaque pays ou région, penser à un développement équilibré et solidaire et enfin assurer le transfert des technologies et la délocalisation des industries.

Pour l'Afrique, un cadre pour le futur doit tenir compte des pays les plus pauvres et les plus fragiles et répondre à des objectifs de développement pertinents tout en ayant une attention respectueuse des spécificités de chaque pays et partant, d'une évaluation des anciens cadres de développement (NEPAD, MAEP, Accords de Lagos, etc...) dans son élaboration. Ce cadre futur doit mettre en place un mécanisme permettant de mobiliser suffisamment de ressources en faveur des pays les plus pauvres et les plus fragiles.

Pour qu'un nouveau cadre de développement puisse faire intervenir de nouveaux acteurs (notamment le secteur privé) et donateurs, certains groupes ont suggéré que ledit cadre renforce le partenariat public-privé.

Enfin, pour améliorer son financement, le futur cadre doit cibler les pôles de développement de chaque pays, prévoir des structures de financement extérieur des initiatives/projets de développement, imposer que tous les pays souscrivent, selon leurs moyens, à son financement. Il doit prévoir la mise en place d'un mécanisme inclusif de suivi-évaluation périodique, définir des mesures coercitives et assurer la sensibilisation et la vulgarisation des acteurs appelés à mettre en œuvre les politiques de développement.

Encadré 1 : Du cadre des OMD au futur cadre - Que retenir des consultations nationales ?

1. Les OMD ont été une référence pour le choix des politiques au Bénin surtout dans les secteurs sociaux. Les OMD sont connus et s'intègrent bien dans les différentes stratégies de développement mises en place dans le pays. Ils ont beaucoup contribué à améliorer la situation des populations démunies, car la plupart des actions sont orientées vers elles. Beaucoup d'efforts ont été enregistrés en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles mais les résultats ne sont pas à la hauteur des activités mises en oeuvre. Cela appelle donc à la poursuite et au renforcement des mesures dans ce domaine.
2. Il est nécessaire de mettre en place un partenariat mondial et consensuel pour assurer un développement équitable de toutes les nations. Mais il est souhaitable que ce cadre de développement tienne compte des réalités de chaque pays membre de l'ONU pour permettre un développement harmonieux de la planète.
3. Un futur cadre de développement doit tenir compte des spécificités des pays identifiés comme pauvres ou fragiles, accroître la participation du secteur privé et prévoir un bon mécanisme de suivi et d'évaluation des progrès. Il doit aussi intégrer des préoccupations liées aux cultures, à la sécurité pour les communautés et à l'alphabétisation des populations. Le principe de pollueur – payeur doit être appliqué aux donateurs du Nord au regard des contraintes liées au changement climatique.

Extrait des points saillants des discussions

4.3. Les principaux acteurs du nouveau cadre de partenariat

Comme acteurs internes de la mise en œuvre de ces actions, tous les groupes ont identifié le Gouvernement (pouvoir central, services déconcentrés de l'Etat et les collectivités locales), les institutions financières et la Société Civile dans toutes ses composantes. Mais, certains groupes ont spécifié le pouvoir judiciaire et les citoyens individuellement. Comme acteurs externes, tous les groupes ont désigné le Système des Nations Unies (SNU), les partenaires techniques et financiers (PTF), les ONG internationales et la diaspora.

De façon commune, tous les groupes ont souligné que les acteurs devaient apporter leurs appuis (techniques et financiers) dans un contexte de bonne gouvernance pour soutenir les initiatives endogènes.

4.4. Echéance du nouveau cadre

L'horizon 2040 a été proposé par la majorité des populations béninoises consultées pour le futur cadre de partenariat. Pour les représentants des chefferies traditionnelles, des ONG, des collectivités locales, des structures déconcentrées de l'Etat et des groupements et associations de femmes, impatientes de voir leur condition s'améliorer, quinze ans (2030) seraient suffisants pour le nouvel Agenda. Cette échéance permettrait non seulement d'atteindre des objectifs ambitieux mais également de garantir une mobilisation active sur toute la période.

Grâce à son approche inclusive et participative, le mécanisme utilisé pour ces consultations a été fortement apprécié par les différentes populations sondées en ce sens qu'il a permis de recueillir les aspirations

de la communauté à la base, gage de succès pour la mise en œuvre du nouveau cadre en cours de formulation. Par conséquent, les communautés consultées recommandent l'utilisation de la même approche pour le mécanisme de suivi-évaluation du nouveau

cadre de développement. Certains ont même préconisé la mise en place d'un comité de suivi/évaluation qui comprendrait les représentants des différentes couches consultées et la mise en place d'un plan de communication de proximité.

Encadré 2 : Besoins émergents

1. La satisfaction des besoins fondamentaux est un gage de sécurité et de paix. Il faut aussi ajouter les thématiques suivantes : emploi décent et développement ; changement climatique et protection de l'environnement ; gouvernance et développement ; éducation et santé ; culture et développement et sécurité des personnes et des biens.
2. La faiblesse des prestations sociales et la déliquescence des valeurs sociales sont les principales causes de la situation de souffrance des membres de la communauté. L'écart de plus en plus grandissant entre les riches et les pauvres témoigne de la mauvaise gouvernance et du manque de solidarité.
3. Tous les acteurs (internes comme externes, politiques ou non) ont un rôle à jouer dans la réussite du financement des projets de développement dans le cadre d'un nouvel Agenda.
4. La promotion de la réalisation des initiatives provenant de la base dans un environnement de partenariat équitable et de bonne gouvernance.
5. Horizon 2030 / 2040
Les résultats d'un nouvel Agenda peuvent être atteints dans un délai compris entre 15 et 25 ans avec mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation pour apprécier les résultats obtenus.

Extrait des points saillants des discussions

CONCLUSION

Les Béninoises et Béninois des villes et des campagnes se sont volontiers et chaleureusement prêtés aux consultations nationales sur les priorités de développement de l'après-2015. Ce fut deux mois de mobilisation des parties prenantes sous le leadership du Gouvernement représenté par le MDAEP avec l'appui du Système des Nations Unies au Bénin. Dans leur majorité, ils aspirent à la sécurité humaine. Les dix (10) principales priorités évoquées au cours des consultations font référence aux composantes de la sécurité humaine. Il s'agit notamment de l'accès à un meilleur système de santé ; l'accès à une bonne éducation ; l'accès à l'eau potable ; la promotion de la bonne gouvernance ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'accès à une alimentation saine, nutritive et à prix abordable ; l'accès à de bonnes infrastructures de transport, d'énergie et d'eau ; des opportunités d'emplois décents ; la protection contre le crime et la violence ; la lutte contre le changement climatique et les libertés politiques.

Pour les Béninoises et Béninois, les priorités du cadre qu'ont constitué les OMD 2000 – 2015 continuent d'être très pertinentes pour le développement de l'après-2015. Toutefois, en ce qui concerne l'éducation, ils estiment qu'il faut la considérer dans sa globalité, de l'enseignement maternel aux études universitaires, y compris l'alphabétisation.

Parallèlement aux OMD, ils préconisent que certains besoins émergents soient érigés au rang des priorités pour le nouvel Agenda.

Il s'agit des infrastructures, de la promotion de la bonne gouvernance à tous les niveaux (mondial, régional, national et local) et dans tous les secteurs d'activité (politique, économique, administratif, social, culturelle, environnementale, etc.) ainsi que de l'accès à des offres d'emplois décents pour la jeunesse, voire la mise en place d'un Fonds Mondial pour l'emploi des jeunes. Le nouveau cadre doit aussi intégrer des préoccupations liées à la culture, à la sécurité pour les communautés et le principe du pollueur-payeur doit être appliqué à tous les pays au regard des contraintes liées au changement climatique.

Pour les Béninoises et Béninois, les OMD ont été une référence dans le choix des politiques au Bénin. La mise en place d'un nouveau partenariat pour le développement se révèle donc importante. Ce cadre devrait tenir compte des réalités de chaque pays membre de l'ONU pour permettre un développement mondial harmonieux. Le futur cadre de développement devrait accroître la participation du secteur privé et prévoir un mécanisme efficace de suivi-évaluation des progrès. A cet égard, la population béninoise préconise que la démarche inclusive et participative utilisée pour les présentes consultations soit aussi retenue pour le suivi et l'évaluation périodique du nouvel Agenda post-2015.

L'échéance de 2040 a été suggérée par la plupart des Béninoises et Béninois pour le nouvel Agenda de développement.



ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire relatif à l'évaluation sommaire des OMD

Ce questionnaire a été traité par les représentants de l'Administration publique, des partis politiques, des députés de l'Assemblée Nationale, des PTF, des chefs de missions diplomatiques, des universitaires et chercheurs, des préfets, des directeurs des administrations décentralisées et des maires.

LES OMD : AVANTAGES ET LIMITES

- 1) Dans quelle mesure le système des OMD a-t-il influencé les politiques du Bénin ?
- 2) Dans quelles mesures le cadre que constituent les OMD a-t-il profité aux personnes démunies du Bénin ?
- 3) Quels caractéristiques et éléments du cadre des OMD ont été particulièrement fructueux dans la lutte contre la pauvreté ?
- 4) Quels caractéristiques et/ou éléments du cadre des OMD ont posé problème, d'après vous ?
- 5) À votre avis, quelles sont les principales lacunes, si tant est qu'il y en ait, du cadre que constituent les OMD ?

FAISABILITÉ D'UN CADRE FUTUR

- 6) À votre avis, de quelle façon, si cela est possible, un cadre pourrait-il avoir un impact à l'échelle mondiale en termes de gouvernance mondiale, de construction de consensus, de coopération, etc. ?
- 7) Dans quelle mesure, un encadrement du développement mondial est-il nécessaire ou utile afin d'améliorer la

redevabilité vis-à-vis des politiques de réduction de la pauvreté dans les pays en développement ?

- 8) Quels pourraient être les avantages et les inconvénients d'un cadre de développement mondial ?

LE CHAMP D'ACTION POTENTIEL D'UN FUTUR PROGRAMME

- 9) À votre avis, quel devrait être l'objectif prioritaire d'un cadre de développement futur ?
- 10) À votre avis, son champ d'action devrait-il être mondial, applicable à tous les pays ?
- 11) Dans quelle mesure un cadre futur devrait-il se concentrer sur les pays les plus pauvres et les plus fragiles, ou répondre à des objectifs de développement pertinents dans d'autres pays ?
- 12) Comment un nouveau cadre de développement pourrait-il faire intervenir de nouveaux acteurs, notamment le secteur privé et de nouveaux donateurs ?
- 13) Comment un cadre pourrait-il favoriser l'amélioration de la cohérence des politiques pour le développement (CPD), à l'échelle mondiale, de l'UE et des pays ?
- 14) Comment un cadre pourrait-il améliorer le financement du développement ?

Annexe 2 : Questionnaire relatif aux besoins de la population

Ce questionnaire a constitué la base des travaux des groupes de discussion des représentants des ONG, des institutions de microfinance, des associations, des confessions religieuses et chefferies traditionnelles, des centrales syndicales, du secteur privé, du secteur informel et des médias.

QUOI ?

- 1) Qu'est-ce qui est important pour une personne quelle qu'elle soit (femme, homme, garçon ou fille) dans cette communauté afin qu'elle vive bien ?
- 2) Y a-t-il des choses dont certaines personnes ont tout particulièrement besoin ?
- 3) Qui sont les personnes qui ne vivent pas bien au sein de cette communauté ? De quoi manquent ces personnes ?
- 4) Qu'est-ce qui a, selon vous, récemment amélioré votre vie ou l'a rendu pire et quelles mesures pourraient être prises pour remédier à cette situation (y compris le propre rôle que vous jouez) ?
- 5) De quoi les générations futures auront-elles besoin pour bien vivre dans cette communauté ?
- 6) Quels aspects de la vie de votre communauté est-il à vos yeux important de protéger afin de garantir que les gens vivent bien ?

POURQUOI ?

- 7) Quelles sont les principales raisons pour lesquelles certaines personnes ne vivent pas bien dans cette communauté ?
- 8) Le fossé qui existe entre les personnes qui vivent bien et celles qui ne vivent pas bien se creuse-t-il ? Pourquoi ?

QUI ?

- 9) Qu'est-ce qui peut être fait (par une personne ou une communauté) pour contribuer à atteindre un certain résultat ?
- 10) Quels intervenants et institutions du pays ont besoin de faire quelque chose ?
- 11) Quels intervenants et institutions extérieurs au pays ont besoin de faire quelque chose ?

COMMENT ?

- 12) Que doivent faire ces intervenants et institutions ?
- 13) De quoi ont-ils besoin de manière à pouvoir agir ?
- 14) Quelle est la meilleure manière de réaliser le changement ? (quelles sont les théories du changement des gens ?)

QUAND ?

- 15) D'ici à quelle date voulons-nous atteindre ce résultat ?
- 16) Comment pouvons-nous garantir collectivement que nous savons si nous avons atteint ou pas ce résultat ?
- 17) Comment les mécanismes dont nous nous servons dans le cadre de ces consultations pourraient-ils être utilisés pour les examens futurs des progrès accomplis ?

Annexe 3 : Questionnaire individuel

1) Informations de base

Age (en années révolues) (Si le répondant ne connaît pas l'âge, veuillez leur demander d'estimer) : _____

- Sexe :** Masculin Féminin
- Statut matrimonial :** Marié Divorcé Veuf Célibataire
- Handicapé :** Oui Non
- Si oui, préciser :** Physique Aveugle Sourds muets Autres

Lieu de résidence actuel :

- Département : _____
- Commune : _____
- Arrondissement : _____
- Village / Quartier : _____

- Milieu de résidence :** Rural Urbain Autre
- Niveau d'instruction :** Aucun Primaire Secondaire / premier cycle
- Secondaire / seconde cycle Supérieur

2) Contraintes de subsistance actuelle

Quelle est votre principale source de subsistance (revenu) / principale activité économique? (Ne sélectionner qu'une)

1. Emploi formel	2. Commerce / affaire	3. Petit commerce	4. Métier spécialisé
5. Agriculture	6. Sans emploi	7. Dépendant	8. Retraité / Pensionné

Quelle est la contrainte la plus importante qui vous empêche d'atteindre vos ambitions de subsistance? (Ne sélectionner qu'une)

1. Finance	2. Emploi	3. Discrimination	4. Logement
5. Corruption	6. Dépendance	7. Gouvernement inefficace	8. Accès au capital
9. Sécurité	10. Manque d'infrastructure	11. Manque d'opportunités	12. Questions de gouvernance
13. Mauvaise politique	14. Tensions ethniques	15. Manque de libertés politiques	16. Marginalisation
17. Préjugés sexistes	18. Manque d'emplois	19. Économie à faible croissance	20. Coût de vie élevé
21. Propriété foncière	22. Manque d'éducation		

Quel est le facteur responsable de cette contrainte? (Ne sélectionner qu'une)

1. Corruption	2. Dépendance	3. Gouvernance inefficace	4. Pas d'accès au capital
5. Manque d'emplois	6. Manque d'infrastructure	7. Manque d'opportunités	8. Questions de gouvernance
9. Mauvaises politiques	10. Tensions ethniques	11. Discrimination	12. Marginalisation

13. Préjugés sexistes	14. Manque d'éducation	15. Logement insuffisant	16. Coût de vie élevé
17. Economie à faible croissance			

Quelle est l'action la plus importante qui doit être prise pour résoudre le problème? (Ne sélectionner qu'une)

1. Lutte contre la corruption	2. Améliorer la gouvernance	3. Assurer la sécurité
4. Améliorer les infrastructures	5. Création d'emplois	6. Accès au financement
7. Réformes législatives	8. Protection sociale	9. Meilleure éducation
10. Réformes agraires	11. Inclusion	12. Partenariat public / privé
13. Accès à l'information	14. Libertés politiques	15. Améliorer la prestation des services

Qui devrait entreprendre cette action ? (Ne sélectionner qu'une)

1. Gouvernement	2. ONG	3. Secteur privé	4. La Communauté	5. Les individus
-----------------	--------	------------------	------------------	------------------

3) Mon monde : Priorités de développement

Parmi ces priorités, lesquelles sont les plus importantes pour vous et votre famille ? Veuillez en sélectionner six (6) :

1. La prise de mesures contre le changement climatique	2. Un approvisionnement en énergie fiable chez soi	3. La protection contre la discrimination et la persécution	4. Un accès à l'eau potable et à l'assainissement
5. Les libertés politiques	6. L'égalité entre les hommes et les femmes	7. Une bonne éducation	8. Un gouvernement réactif et honnête
9. Un soutien à ceux qui ne peuvent pas travailler	10. De meilleures routes et de meilleurs moyens de transports en commun	11. La protection des forêts, des rivières et des océans	12. De meilleures offres d'emploi
13. La protection contre le crime et la violence	14. Un meilleur système de santé	15. Une alimentation nourrissante à un prix abordable	16. Un accès au téléphone et à Internet
17. Suggérer une autre priorité (facultatif) :			

Annexe 4 : Caractéristiques sociodémographiques des répondants au questionnaire individuel (en pourcentage)

Caractéristiques socio-démographiques	Sexe		Pourcentage	Effectif
	Masculin	Féminin		
Groupe Age				
11-20	45,0	55,0	3,2	40
21-30	75,8	24,2	16,5	207
31-40	79,6	20,4	29,0	363
41-50	81,9	18,1	27,3	342
51-60	83,6	16,4	16,1	201
61-70	91,0	9,0	6,2	78
71- +	95,2	4,8	1,7	21

Statut matrimonial				
Marié	83,1	16,9	82,3	1031
Divorcé	1,5	31,8	1,8	22
Veuf	0,9	64,0	2,0	25
Célibataire	11,8	29,9	13,9	174

Département				
Alibori	80,0	20,0	6,0	75
Atacora	83,9	16,1	9,4	118
Atlantique	84,2	15,8	14,7	184
Borgou	70,1	29,9	8,5	107
Collines	92,1	7,9	6,1	76
Couffo	65,3	34,7	7,8	98
Donga	84,1	15,9	5,5	69
Littoral	86,3	13,7	5,8	73
Mono	80,0	20,0	10,4	130
Ouémé	74,1	25,9	8,9	112
Plateau	80,7	19,3	6,6	83
Zou	82,7	17,3	10,1	127

Milieu de résidence				
Rural	81,1	18,9	35,1	440
Urbain	79,6	20,4	64,9	812

Caractéristiques socio-démographiques	Sexe		Pourcentage	Effectif
	Masculin	Féminin		
Niveau d'instruction				
Aucun	54,3	45,7	8,4	105
Primaire	62,7	37,3	9,4	118
Secondaire/premier cycle	68,4	31,6	13,7	171
Secondaire/second cycle	82,7	17,3	20,4	255
Supérieur	90,2	9,8	48,2	603

Principale source de subsistance				
Emploi formel			48,6	609
Métier spécialisé			10,9	137
Agriculture			10,7	134
Petit commerce			7,3	92
Retraité / Pensionné			6,5	82
Sans emploi			5,9	74
Dépendant			4,9	61
Commerce / Affaire			4,4	55
Aucun			0,6	8
Ensemble	80,1	19,9	100,0	1252

Un questionnaire individuel a été administré à 1252 personnes sur toute l'étendue du territoire national. On y compte 20% de femmes. 35% de cet échantillon réside en milieu rural et 8,3% des votants sont des analphabètes. Parmi les participants au vote, on compte également 6,7% de personnes vivant avec un handicap ; 6% de personnes sans emploi ; 4,4% d'hommes d'affaires;

11% environ qui ont pour principale activité de subsistance, le secteur primaire (production agricole, élevage et pêche) et 48,1% qui ont un emploi formel dans les secteurs public ou privé. Ce questionnaire a permis d'appréhender le vote des Béninoises et Béninois par rapport aux seize (16) thématiques en discussion au niveau mondial.

Annexe 5 : Bilan de la campagne de communication

RAPPEL DES OBJECTIFS DE COMMUNICATION

L'objectif principal du plan de communication élaboré était de sensibiliser la population sur le processus des consultations et d'intégrer un maximum d'acteurs, afin d'atteindre un large consensus sur les priorités de développement pour la période post-2015.

De manière spécifique, les objectifs du plan de communication étaient de :

- Informer et sensibiliser la population d'une manière générale sur l'Agenda de développement post-2015 ;
- Diffuser l'information sur les modalités de la consultation (quand, pourquoi, avec qui, comment) ;
- Encourager la prise de parole des citoyens sur l'Agenda post-2015 pour le développement.

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Affiches	Télévision	Radio	Medias sociaux	Internet	Presse écrite	Imprimés
<p>Réalisation d'une vingtaine d'affiches (12m²) posées dans les principales villes du Bénin (Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Dassa, et Lokossa) pendant 1 mois</p> <p>Des banderoles (40 exemplaires)</p>	<p>Reportage des consultations nationales et thématiques</p> <p>Diffusion des spots vidéos de 45s pendant 2 semaines, soit 3 diffusions par jour</p>	<p>Couverture médiatique (radio, TV, Presse écrite) des rencontres organisées avec chaque groupe d'acteurs (en français et dans les principales langues du Bénin)</p>	<p>Mise à jour régulière des informations sur les consultations nationales sur la page facebook du PNUD Bénin (www.facebook.com/PNUDBenin)</p>	<p>Création et mise à jour régulière d'un site web dédié aux consultations nationales : http://www.worldwewant2015.org/Benin2015</p>	<p>Reportage des consultations nationales et thématiques</p> <p>Insertion de bandeau à la UNE dans les principaux journaux</p>	<p>Réalisation et distribution d'une brochure de 4 pages qui renseigne sur les consultations post 2015 au Bénin (2200 exemplaires)</p>
<p>Des banderoles (40 exemplaires)</p>	<p>Production d'un magazine synthèse des consultations nationales au Bénin</p>	<p>Réalisation et diffusion de spots audio en français et 4 langues nationales (fon, dendi, yoruba, mina) pendant 2 semaines, soit 6 diffusions par jour</p>				

Les consultations nationales ont été largement couvertes aussi bien par les médias locaux, nationaux qu'internationaux dans les 18 communes retenues pour abriter les rencontres.

Au niveau des médias nationaux on peut citer :

Télévision : ORTB, LC2, CANAL 3, Golfe TV, TV Carrefour et Cristal TV

Radio : ORTB, Maranatha FM, Radio Tokpa, Radio Océan, Radio Fraternité, Radio Deeman, Nanto FM ; Radio Rurale de Tanguiéta, Radio Solidarité FM de Djougou, Radio Couffo, radio Nanto FM, radio Denaba, radio royal d'Abomey, radio Nonsina, la Voix de la Vallée, radio Tonassé, radio Wèkè et la Voix de la Lama.

Presse écrite : La Nation, l'Autre Quotidien, La nouvelle Tribune, le Matinal, le Municipal, Trait-d'Union, La Tribune de la Capitale, Fraternité, La Presse du Jour, Info-Plus, La Relève, Le Progrès et l'ABP

Presse internationale (online) : Chine Nouvelle et l'Agence de Presse Pana

SUPPORTS DE COMMUNICATION RÉALISÉS

■ *Roll-up utilisés pour les salles d'atelier*

MY WORLD. L'ENQUÊTE MONDIALE DES NATIONS UNIES POUR UN MONDE MEILLEUR.

Visitez le www.myworld2015.org. Choisissez vos 6 priorités parmi ces 16 pour bâtir un monde meilleur.

- Les libertés politiques
- De meilleures routes et de meilleurs transports en commun
- Un approvisionnement en énergie fiable chez soi
- La protection contre le crime et la violence
- De meilleures offres d'emploi
- Un gouvernement réactif et honnête
- Un accès au téléphone et à Internet
- La prise de mesures contre le changement climatique
- Un soutien à ceux qui ne peuvent pas travailler
- Une bonne éducation
- L'égalité entre les hommes et les femmes
- Une alimentation nourrissante à un prix abordable
- Un accès à l'eau potable et à l'assainissement
- Un meilleur système de santé
- La protection contre la discrimination et la persécution
- La protection des forêts, des rivières et des océans

www.myworld2015.org

MY WORLD. L'ENQUÊTE MONDIALE DES NATIONS UNIES POUR UN MONDE MEILLEUR.

Quel avenir voulons-nous pour le Bénin ?

Votre voix compte !

Pour que les priorités du Bénin soient connues et intégrées dans l'agenda de développement post-2015.

Participez aux consultations nationales ou visitez le :

www.worldwewant2015.org/Benin2015

■ Affiches 12 m²

Affiche n°1 : Pour informer les populations de la tenue des consultations nationales au Bénin



Affiche n°2 : Pour inciter les populations béninoises à voter pour leurs priorités



■ Banner inséré à la Une des journaux



Annexe 6 : Communiqué de presse sur le lancement officiel des consultations nationales au Bénin

Lancement officiel des consultations nationales
pour l'Agenda de développement post-2015 au Bénin



De gauche à droite, Madame le Coordonnateur Résident du SNU au Bénin, Monsieur le Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective et Madame le Ministre de la Santé

Cotonou, le 12 avril 2013 : Les consultations nationales pour l'Agenda de développement post-2015 ont été officiellement lancées ce jour à Cotonou au Bénin sous la présidence de Monsieur Marcel A. de Souza, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective entouré de Madame Dorothee Kindé-Gazard, Ministre de la Santé et de Madame Nardos Bekele-Thomas, Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies et Représentant Résident du PNUD au Bénin.

A mille (1000) jours de l'échéance fixée pour l'atteinte des OMD, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs. En dépit des efforts, qui ont permis de progresser dans une certaine mesure dans les domaines de la santé, de l'éducation primaire, de l'accès à l'eau potable, tous les OMD ne seront pas atteints à l'horizon 2015.

Marcel A. de Souza, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, a déclaré qu'« au Bénin, trois cibles pourront être atteintes en 2015. Il s'agit du taux net de scolarisation, du taux de mortalité infanto-juvénile et du taux de couverture de l'accès à l'eau potable ».

La communauté internationale a engagé un processus de planification, qui permettra de définir de nouveaux objectifs qui prendront le relais après- 2015. Dans cette perspective, l'ONU a impliqué une cinquantaine de pays dans un processus inclusif de consultations nationales devant aboutir à la définition d'un cadre mondial de développement post- 2015. « Le cadre de développement de l'après-2015 sera probablement d'autant plus efficace qu'il sera le résultat d'un processus transparent, ouvert et sans exclusion auquel participeront de multiples parties prenantes », a indiqué le Secrétaire Général des Nations Unies.



Vue partielle des participants

Le Bénin fait partie des pays africains désignés pour conduire les consultations nationales, qui constituent une opportunité pour recueillir les aspirations des populations en vue de la définition de l'Agenda de développement de l'après-2015.

« Des défis non moins importants doivent être bien appréhendés compte tenu de l'impact que leur prise en compte peut générer sur la population. Ce sont notamment les défis liés à la durabilité de l'environnement, la gouvernance, la sécurité de l'alimentation et de la nutrition, les inégalités et la dynamique de la population », a souligné Madame le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin.

Afin de mieux recueillir les aspirations des populations sur leur devenir après-2015, elle a partagé avec l'assistance trois préoccupations liées : (i) au renforcement du niveau d'engagement découlant de la Déclaration du Millénaire de septembre 2000 ; (ii) au renforcement du plaidoyer et à la mobilisation autour de l'accélération de

la réalisation des OMD à travers des cadres d'accélération des OMD mis en place pour le secteur de l'eau et de l'assainissement et pour celui de l'agriculture (en cours d'élaboration) et (iii) au changement d'approche de la planification du développement pour relever certains défis spécifiques tels que: l'accélération du rythme d'inclusion des questions transversales par le biais de diverses réformes et d'un leadership politique plus affirmé ; l'accès au revenu d'un plus grand nombre par la promotion d'emplois décents dans les secteurs dont le potentiel est avéré pour le pays ; la concrétisation du développement local et la décentralisation.

« Je veux compter sur le soutien de tous pour permettre à notre pays, à travers les consultations qui seront organisées, de s'exprimer ensemble avec les autres pays du monde, sur cette plateforme mondiale de réflexion qui permettra la mise en place d'un nouveau cadre de coopération internationale, en remplacement des OMD », a souhaité le Ministre Marcel A. de Souza.

